

<https://ricochets.cc/Projet-de-legalisation-de-la-surveillance-policiere-de-tout-appareil-electronique.html>



# Projet de légalisation de la surveillance policière via tout appareil électronique

- Les Articles -



Date de mise en ligne : mercredi 24 mai 2023

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

Après la légalisation des drones de surveillance, voici le projet de pouvoir activer à notre insu une surveillance policière de tout appareil électronique. Téléphones mobiles bien sûr, mais aussi ordinateurs, voitures connectées, et bientôt tous les appareils électroniques connectés.

Ils diront que ça ne concernera exceptionnellement que des cas graves de terrorisme ou de grand banditisme., mais on sait bien que ça s'étendra rapidement à plein d'autres cas, notamment la contestation et la rébellion, comme on a pu le voir pour plusieurs autres dispositifs policiers.

Le projet de loi veut aussi légaliser la géolocalisation à l'insu d'un suspect pour les crimes punis de 5 ans d'emprisonnement.

- [L'activation à distance des téléphones portables prévue dans le projet de loi d'orientation de la justice suscite des interrogations](#) - Le texte ouvre la possibilité de capter images et sons d'un « appareil connecté » dans le cadre d'enquêtes terroristes ou concernant le grand banditisme. Une évolution dénoncée par le conseil de l'ordre des avocats de Paris.



Projet de légalisation de la surveillance policière de tout appareil électronique

## Ń ILS VEULENT POUVOIR « ACTIVER À DISTANCE » NOS APPAREILS CONNECTÉS POUR NOUS SURVEILLER

Dans le roman 1984 de George Orwell, qui décrit une dystopie totalitaire avec une surveillance absolue de la population, les habitants doivent avoir dans leur domicile un « télécran ». Il s'agit à la fois d'une télévision qui diffuse en continu la propagande du gouvernement et d'une caméra de surveillance, qui permet aux autorités de voir ce qui se fait dans chaque pièce où se trouve un individu. Ce « télécran » est une invention terrifiante : personne ne peut savoir précisément quand la surveillance est activée, à quel moment la police peut entendre et voir dans la maison, si le système est en train d'enregistrer ou pas. Créant une méfiance permanente, une forme d'auto-contrôle décrit par Michel Foucault dans Surveiller et punir.

En 2023, le gouvernement français veut pouvoir « activer à distance » le téléphone d'un suspect, à la fois pour le géolocaliser mais aussi pour « capter les sons et les images ». Très concrètement, il s'agit d'activer à

**vous le micro ou la caméra de votre téléphone n'importe quand. Lorsque vous dînez avec des amis, discutez au café, êtes aux toilettes ou lorsque vous faites l'amour. C'est déjà possible techniquement, le gouvernement veut simplement légaliser cette pratique dans le cadre de procédures policières.** Ce sont des dispositions de l'article 3 du « projet de loi d'orientation et de programmation de la justice », de Dupont Moretti.

Évidemment, aucun média dominant ne parle de cette loi gravissime. Ils sont trop occupés à accuser la gauche de « violence », et de « wokisme », à relayer les éléments de langage du pouvoir ou à s'apitoyer sur un chocolatier bousculé par des manifestants.

Mais le Conseil de l'Ordre des avocats de Paris a rédigé un communiqué pour dénoncer le projet de loi, expliquant : « cette possibilité nouvelle de l'activation à distance de tout appareil électronique dont le téléphone portable de toute personne qui se trouve en tout lieu constitue une atteinte particulièrement grave au respect de la vie privée qui ne saurait être justifiée par la protection de l'ordre public ». Le Conseil de l'Ordre s'inquiète aussi qu'il soit possible d'écouter les échanges entre un avocat et son client. Ce sont des moyens de surveillance inédits dans l'histoire de l'humanité, qui sont en train de se généraliser tranquillement.

C'est une offensive généralisée. Il en va de nos vies, de la possibilité même d'exister sans être exposé en permanence au contrôle total

Cette loi veut aussi « simplifier » le code de procédure pénale et ainsi renforcer « les pouvoirs des enquêteurs et du Parquet au détriment du respect de la vie privée et des garanties fondamentales des droits de la défense », ainsi qu'élargir les possibilités de perquisition, y compris en pleine nuit. C'est une loi de dictature, extrêmement attentatoire aux libertés élémentaires.

Le Conseil d'État considère que l'activation à distance des téléphones pour enregistrer des sons et des images à l'insu des suspects peut « porter une atteinte importante au droit au respect de la vie privée ». Sans pour autant la rejeter.

**Le gouvernement d'extrême droite qui dirige la France est une menace absolue pour nos libertés. Il n'est plus seulement question d'aggravation de la répression, de violences policières ou de passage en force par 49-3. C'est une offensive généralisée. Il en va de nos vies, de la possibilité même d'exister sans être exposé en permanence au contrôle total des agents d'un régime fou dangereux.**

- ▶ La protestation du conseil de l'ordre : <https://www.avocatparis.org/communique-du-conseil-de-lordre>

(posté par Contre Attaque)



Projet de légalisation de la surveillance policière de tout appareil électronique

# COMMENT NOUS RÉSISTONS À LA TECHNOPOLICE

## Projet de légalisation de la surveillance policière via tout appareil électronique

---

La prochaine loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027 vise à rendre la justice « plus rapide et plus efficace ». Comprenez plus efficace pour protéger le système autoritaire contre toute menace humaine. Celle-ci comprend notamment :

- La généralisation de la possibilité d'activation à distance de tout appareil électronique (téléphones portables, ordinateurs, autres) en vue d'une captation de son, d'image et de géolocalisation à l'insu de son propriétaire.
- Le renforcement des pouvoirs des enquêteurs et du Parquet, ainsi que l'élargissement des possibilités de perquisition, comprenant la période entre 21h et 6h du matin.

Nous devons nous aussi penser l'efficacité au risque de ne plus pouvoir dire un mot de travers sans être inquiété. Anti-Tech Resistance organise :

<sup>a</sup> Une veille systématique des technologies de répression et de leur cadre législatif.

<sup>a</sup> La veille des ressources (informatiques, numériques, autres) et des pratiques améliorant notre sécurité collective, ainsi que le test de celles-ci et leur application dès qu'elles sont considérées viables et reproductibles.

<sup>a</sup> La fédération d'organisations constituant une force de contre-répression (recours, réseau de juristes, apprentissage des bonnes pratiques de la culture de sécurité, etc).

<sup>a</sup> La création d'un réseau d'entraide qui autonomise les membres.

<sup>a</sup> Une stratégie offensive visant l'arrêt total et rapide des systèmes de contrôle car il n'est plus question de rester sur la défensive.

**4 La résistance recrute tout profil augmentant notre capacité à faire face. Nous avons tous un rôle à jouer. Demain sera trop tard, il est temps de gagner.**

(post de Anti-Tech Resistance)